REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN **VILLE DE BERGHEIM**	**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2026** **Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire**

Le deux novembre deux mille vingt-six à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au Centre Sportif et Culturel, 17 route du Vin. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation :	28/10/2026
Nombre de membres élus :	19
Nombre de conseillers en fonction :	19
Quorum :	10
Nombre de conseillers présents :	15 (p. n° 1 à 2)
Nombre de conseillers présents :	16 (p. n° 3 à 8)
Nombre de procurations :	3

Etaient présents :
Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur Christian BOHN, Mesdames Sidonie HALBOUT, Rosalie STAEHLY-GOMES, Adjoints au maire, Madame Gabrielle ROLLI, Monsieur Jean-Pierre ZEIGER, Mesdames Charlotte KNICHEL, Patricia BECKER, Messieurs Laurent STADLER, Ludovic BOTZUNG, Paul ANDRES, Baptiste GROELL, Jean-Marc THIÉBAUT, Hervé MULL (arrivé à 19H03 au point n° 3), Madame Fanny DEISS et Monsieur Daniel MEYER, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Georges LISCHETTI, représenté par Mme Rosalie STAEHLY-GOMES, Adjoints au maire
Mme Nathalie PINEAU, Conseillère municipale, représentée par Mme Sidonie HALBOUT, Adjointe au maire
Mme Dominique LEHMANN, représentée par Mme Fanny DEISS, Conseillères municipales

Absent non excusé et non représenté :
M. Hervé MULL, Conseiller municipal (p. n° 1 à 2)

Ont donné procuration de vote :
M. Georges LISCHETTI a donné procuration de vote à Mme Rosalie STAEHLY-GOMES
Mme Nathalie PINEAU a donné procuration de vote à Mme Sidonie HALBOUT
Mme Dominique LEHMANN a donné procuration de vote à Mme Fanny DEISS

---oooOooo---

Madame le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

---oooOooo---

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation des secrétaires de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2026**
3. **Communication des décisions du Maire**
4. **Approbation de l'adhésion et du transfert de la compétence assainissement non collectif par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle**
5. **Acquisition à l'euro symbolique d'une propriété sise lieudit Badannern**
6. **Comptes-rendus de réunions**
7. **Points divers - Communications**
8. **Questions diverses**

POINT 1. **DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE ET DES QUESTIONS DIVERSES**

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,*** **à l'unanimité,**

- **DESIGNE** Madame Sidonie HALBOUT, adjointe au maire, secrétaire de séance
- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire
- **NOMME** Madame Patricia BECKER, conseillère municipale, rédactrice du point des questions diverses.

POINT 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le procès-verbal est définitivement adopté, à l'unanimité des membres présents.

POINT 3. COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, qui n'appellent aucune observation :

- Décision n° 060/2026 du 05/10/2026 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'aliénation d'immeuble enregistrée, relative à la vente de propriété sise 4 rue du Pressoir.
- Décision n° 061/2026 du 05/10/2026 portant sur l'autorisation d'utilisation d'une partie du domaine public par la Maison de la Nacre, pour l'installation de totems, panneaux et autres supports, à effet du 29 septembre 2026.
- Décision n° 062/2026 du 08/10/2026 portant transfert partiel du bail de location du jardin des Remparts, concernant le lot n° 7, au profit de Mme Julia WILLMANN.
- Décision n° 063/2026 du 13/10/2026 portant résiliation du bail de location de trois emplacements de stationnement sur le parking dit « La Poste », à la suite de la fermeture définitive du bureau de poste le 31 mai 2026, rendant ces places à nouveau disponibles gratuitement pour le public.
- Décision n° 064/2026 du 14/10/2026 portant autorisation de signature des avenants n° 1 aux marchés de travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie pour les lots n° 2 « Menuiseries extérieures Bois/Menuiseries intérieures et Aménagements », n° 4 « Peinture », n° 8 « Électricité Cfo-Cfa » et n° 9 « Chauffage », pour un montant total de 18 041.10 € TTC. Nota : Le montant total de cette opération s'élève, à ce jour, à 762 548.46 € TTC, comprenant les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination SPS, le mobilier ainsi que les frais annexes. Par arrêté du 16 octobre 2026, le Préfet du Haut-Rhin a accordé à la commune une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 139 044,75 €, soit 25 % d'une dépense éligible de 556 179 € HT.
- Décision n° 065/2026 du 16/10/2026 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'aliénation d'immeubles enregistrée, relative à la vente de propriétés sises 5 rue des Romains et lieudit Kirchengebreit.

POINT 4. APPROBATION DE L'ADHESION ET DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE

Madame la Maire expose :

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2026, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a décidé d'adhérer au Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et de lui transférer intégralement la compétence assainissement non collectif (ANC) au titre des communes d'Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Guémar, Hunawihr, Illhaeusern, Mittelwihr, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rorschwihr, Saint-Hippolyte, Thannenkirch et Zellenberg.

Cette décision de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé est motivée par la prise en considération des nouveaux enjeux de transitions énergétique et écologique du territoire, qui lui incombent désormais, et de son engagement dans le programme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » de l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Eu égard à ces nouvelles préoccupations, il y a en effet lieu d'optimiser le fonctionnement de la collectivité en transférant la compétence assainissement non collectif à un établissement public de coopération spécialisé dans ce domaine.

Je vous propose donc d'approuver cette adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé au SDEA et le transfert de la compétence assainissement non collectif dans le cadre de celle-ci.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5721-1 et suivants

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé en date du 24 septembre 2026 décidant d'adhérer au SDEA et de lui transférer intégralement la compétence assainissement non collectif au titre des communes d'Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Guémar, Hunawihr, Illhaeusern, Mittelwihr, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rorschwihr, Saint-Hippolyte, Thannenkirch et Zellenberg

VU les Statuts du SDEA modifiés par arrêté inter-préfectoral du 31 juillet 2026

VU le projet de délibération transmis à l'intégralité des membres du conseil municipal avec la convocation à la présente séance

Considérant l'intérêt que présenterait l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé à cet établissement public
Considérant qu'eu égard aux nouveaux enjeux de transitions énergétique et écologique du territoire portés dorénavant par la Communauté de Communes, il y a lieu d'optimiser le fonctionnement de ladite collectivité par le transfert de sa compétence assainissement non collectif au SDEA
Considérant que le transfert de la compétence assainissement non collectif est de nature à répondre à ces préoccupations, notamment par l'intérêt qu'il présenterait en confiant l'exercice de cette compétence à un acteur public local, organisé et spécialisé dans les domaines de l'eau et l'assainissement, qui intervient déjà dans plusieurs communes de la Communauté de Communes
Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de cette Communauté de Communes
Considérant l'absence de personnel à transférer

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,
Après en avoir débattu et délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé au SDEA au titre de la compétence assainissement non collectif
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 16	Dont procurations : 3
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

- **DE DÉSIGNER**, avec une entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'arrêté interpréfectoral relatif à ce transfert de compétences, en application de l'article 11 des statuts modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :
 - M. Georges LISCHETTI, délégué de la Commune de Bergheim au sein de la Commission Locale ANC et de l'Assemblée Générale du SDEA.

Nombre de votants : 19	Dont présents : 16	Dont procurations : 3
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 5. **ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PROPRIETE SISE LIEUDIT BADANNERN**

VU le projet d'acte notarié établi par Maître Carole KEMPKES, notaire associée de la SCP dénommée « Arnaud GEIGER et Carole KEMPKES, notaires associés »

Considérant que Madame Christiane CHRIST souhaite céder à la commune, à l'euro symbolique, le terrain cadastré en section 8 n° 220, sis lieudit Badannern, d'une contenance de 11,29 ares
Considérant qu'il résulte du projet d'acte notarié que le bien est cédé libre de toute servitude autre que les charges et conditions particulières expressément stipulées audit acte
Considérant que cette cession est assortie de charges et conditions particulières visant à préserver la mémoire de Monsieur Raymond CHRIST
Considérant que la consultation de l'autorité compétente en matière domaniale n'est pas requise pour la présente acquisition réalisée à l'euro symbolique

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,*** **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'acquisition, à l'euro symbolique, de la propriété appartenant à Madame Christiane CHRIST, cadastrée en section 8 n° 220/43, d'une contenance de 11,29 ares, sise lieudit Badannern, en zone UB du Plan Local d'Urbanisme, selon les conditions prévues à l'acte notarié
- **APPROUVE** les charges et conditions particulières stipulées dans l'acte de cession, notamment l'obligation pour la commune de conserver la propriété du terrain pendant une durée minimale de quinze années, d'affecter celui-ci à usage de parc en mémoire de Monsieur Raymond CHRIST et d'y apposer une plaque commémorative
- **FIXE** le prix de cession à un euro (1 €), conformément aux dispositions du projet d'acte notarié
- **DIT** que les crédits nécessaires figurent au budget communal, notamment pour la prise en charge des frais de l'acte authentique et des dépenses annexes liées à cette acquisition
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

- **PREND ACTE** qu'une réflexion sera engagée par le Conseil Municipal sur les modalités d'aménagement et de mise en valeur de cette parcelle, dans le respect des charges et conditions prévues à l'acte de cession
- **EXPRIME** sa profonde gratitude pour ce geste de générosité et ADRESSE ses plus sincères remerciements à Madame Christiane CHRIST.

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 16	Dont procurations : 3
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 6. COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Bergheim
Le Bureau s'est réuni le 13 octobre 2026 sous la présidence de Madame le Maire.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
Le Conseil d'Administration s'est réuni le 15 octobre 2026 sous la présidence de Mme le Maire.

Le Conseil Municipal des Jeunes
L'élection du CMJ s'est tenue le 15 octobre 2026 à l'école, sous la présidence de Mme le Maire, assistée de Mme Sophie SCHMITT et de M. Alain BOURBLANC, bénévoles. S'en suivra leur installation, le 4 novembre prochain. Ont été élus : Samuel BRESSON, Ambre BUCHHOLZ, Lily GUEHL, Elena LEROY, Marcelius SCHWARTZ et Robin TAGLANG, élèves de CM1. PM : demeurent membres du CMJ : Léon DEISS, Sophie LEONHART et Jules RANCHOUX, élèves de CM2.

Les rapports sont annexés au procès-verbal.

POINT 7. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

7.1 Rapport des dossiers d'urbanisme

Le rapport des dossiers d'urbanisme pour la période du 23 septembre au 28 octobre 2026 tel qu'établi par le service de l'urbanisme, est annexé au présent procès-verbal. *Les dossiers d'urbanisme sont consultables du lundi au vendredi de 9H à 12H en mairie (bureaux transférés 1 place du Dr Pierre Walter) ou sur rendez-vous.*

7.2 Avenant aux baux de location des logements sis 2c rue du Vieux Moulin

VU la délibération n° 13 du 28 avril 2026 portant révision des loyers communaux pour l'année 2026, notamment ceux de l'appartement situé au 2c rue du Vieux Moulin, fixé à 752 € par mois hors charges, ainsi que du studio communal dont le loyer restait à établir

VU la décision du Maire n° 052/2026 du 8 septembre 2026 portant attribution du studio communal à compter du 9 septembre 2026, moyennant un loyer mensuel de 396 € hors charges

VU le rapport d'analyses mycologiques établi le 19 octobre 2026 par SEMHV SAS, sise à Saint-Dié-des-Vosges (88), pour un montant de 114 € TTC, mettant en évidence une pathologie fongique affectant une cave du bâtiment, et l'intervention subséquente de la SARL ABYOS CONTROL, sise à Ringendorf (67), pour son traitement, pour un montant de 3 190 € TTC

Considérant que les caves mises à disposition avec le studio et l'appartement situés au 2c rue du Vieux Moulin sont soumises à des contraintes particulières d'exploitation et doivent demeurer accessibles aux services techniques pour les besoins d'entretien et de maintenance du bâtiment ; qu'elles ne peuvent, dès lors, faire l'objet d'une jouissance privative permanente ; que la cave encore occupée devra être libérée à la date d'effet de l'avenant fixée par Madame le Maire
Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'adapter les conditions financières des baux afin de tenir compte de la suppression de la mise à disposition de ces espaces

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, *après en avoir délibéré*, à la majorité,

- **APPROUVE** la conclusion d'avenants aux baux de location du studio et de l'appartement situés au 2c rue du Vieux Moulin
- **FIXE** une réduction de loyer mensuel de 20 € par logement, applicable à compter de la date d'effet des avenants
- **DIT** que les caves ne feront plus partie des locaux mis à disposition des locataires ; que la cave encore occupée devra être libérée à la date fixée par Madame le Maire
- **CHARGE** Madame le Maire de fixer la date d'effet des avenants
- **PREND ACTE** que les frais engagés au titre de ce sinistre demeurent entièrement à la charge de la commune, celui-ci étant exclu des garanties du contrat d'assurance
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les avenants correspondants ainsi que tout document s'y rapportant.

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 16	Dont procurations : 3
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 1 M. J.-M. THIÉBAUT

7.3 Communications de Mme le Maire

Le Conseil Municipal prend acte :

- Par délibération n° 3 du 15 octobre 2026, le Comité-Directeur du SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs a décidé de transférer au SDEA sa compétence « Eau potable (secteurs eau de source et eau de nappe) » à compter du 1er janvier 2027. *Cette évolution sera présentée dans le bulletin annuel Bergheim Regards 2026.*
- Le bulletin annuel « Bergheim Regards 2026 » est en cours d'élaboration. Les élus sont invités à participer à la réunion de relecture fixée au jeudi 19 novembre prochain à 19H.
- Travaux d'aménagement de la route de Colmar : obtention de financements complémentaires :
 - TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE a informé la commune, par courrier du 26 octobre dernier, de l'attribution d'une participation complémentaire au titre de la résorption du réseau électrique basse tension en fils nus, d'un montant de 9 158,94 €. Cette participation porte ainsi le montant total des aides accordées à 29 158,94 €, comprenant notamment l'aide initialement attribuée pour les travaux d'éclairage public réalisés conjointement aux travaux d'enfouissement du réseau basse tension.
 - L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a, par décision n° 2026D10 du 15 octobre 2026, accordé une subvention d'un montant prévisionnel de 30 548 € au titre des études préalables et des travaux de gestion intégrée des eaux pluviales. Le montant définitif de cette aide demeure subordonné à l'achèvement de l'opération et à la liquidation des dépenses correspondantes. Par ailleurs, la commune a déposé une demande de subvention au titre du dispositif d'aide à l'élimination des eaux claires parasites, actuellement en cours d'instruction par le SDEA.

 Il est précisé que les travaux d'enfouissement des réseaux sont terminés et que la première file de pavés a d'ores et déjà été posée. Le calendrier prévisionnel est respecté et les travaux devraient être achevés d'ici la fin de l'année.
- Du recrutement par la CCPR de Mme Anne-Sophie LAMBERT, à compter du 19 octobre dernier, en qualité de secrétaire itinérante dans le cadre de la convention de service commun, en remplacement de Mme Jeannine ROESZ. Mise à disposition de la commune en fonction des besoins du service et sous réserve des sollicitations des autres collectivités adhérentes, Mme LAMBERT accompagnera la Secrétaire générale de mairie dans le suivi de différents dossiers, notamment en matière de marchés publics et de ressources humaines. Nous lui souhaitons pleine réussite dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Mme le Maire tient également à adresser ses sincères remerciements à Mme Jeannine ROESZ pour son engagement et son investissement au service de la collectivité, et lui souhaite une heureuse et méritée retraite.

7.4 Dates à retenir

- 07/11/2026 : Chantier Nature au Grasberg (le matin, RDV à 8H30)
- 07/11/2026 de 9H à 14H : Collecte pour la Banque Alimentaire au local associatif communal 12 Grand'rue
- 11/11/2026 : RDV à 9H45 : Cérémonie commémorative au monument aux Morts
- 14/11/2026 : Taille d'entretien des arbres fruitiers du verger sis lieudit Bruech (RDV à 14H)
- 15/11/2026 : RDV à 15H : Cérémonie commémorative au Cimetière Militaire Allemand du « Grasberg »
- 22/11/2026 : C.C.A.S. - Fête des Aînés au C.S.C.
- 14/12/2026 : Séance du Conseil Municipal (sauf contrordre)
- 17/12/2026 à 18H30 au CSC : Réunion publique sur la problématique des fouines sur le territoire communal

POINT 8. QUESTIONS DIVERSES

Au préalable, il est porté au procès-verbal le complément suivant à la séance du 29 septembre dernier : Lors des questions diverses, Mme Rosalie STAEHLY-GOMES a suggéré la matérialisation des places de stationnement de la place des Francs par un marquage au sol en bandes blanches, afin d'améliorer le respect du stationnement, à l'occasion du futur traçage des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite (PMR). *Cette demande a été transmise au service technique pour instruction.* Elle a également posé une question concernant le délai de livraison des rampes destinées aux escaliers du Jardin de Ville. *A cet effet, il est précisé que la société LM FER assurera la fourniture et la pose des rampes courant novembre.*

Le point est traité et rédigé par Mme Patricia BECKER, conseillère municipale, comme suit :

- M. ZEIGER s'interroge sur l'avancement des travaux de la nouvelle salle du conseil. Il lui est répondu que les travaux de plafonds et de pose des plaques de plâtre sont achevés et que la pose des revêtements de sol interviendra prochainement.

- M. BOTZUNG informe que les travaux de gestion des eaux pluviales, sollicités par la commune sur une propriété privée préalablement au projet de réfection du trottoir, sont désormais achevés par M. BEYER. La commune examinera les suites à donner à cette opération avant d'engager la réfection du trottoir prévue au budget primitif 2027.
- Les élus s'interrogent également sur l'avancement du projet de remplacement de la porte d'entrée de la mairie côté place. Mme le Maire précise que les devis sont en cours d'établissement et qu'il convient, au préalable, de vérifier les obligations découlant de la réglementation des marchés publics avant d'engager une consultation des entreprises.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20 heures 09 minutes.

La secrétaire de séance,
Sidonie HALBOUT

MAIRIE de BERGHEIM (Haut-Rhin)

La Maire,
Elisabeth SCHNEIDER

VILLE DE BERGHEIM **P.V. du 02.11.2026**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 NOVEMBRE 2026

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire

Etaient présents :
Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur Christian BOHN, Mesdames Sidonie HALBOUT, Rosalie STAEHLY-GOMES, Adjoints au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Monsieur Jean-Pierre ZEIGER, Mesdames Charlotte KNICHEL, Patricia BECKER, Messieurs Laurent STADLER, Ludovic BOTZUNG, Paul ANDRES, Baptiste GROELL, Jean-Marc THIÉBAUT, Monsieur Hervé MULL (p. n° 3 à 8), Madame Fanny DEISS et Monsieur Daniel MEYER, Conseillers Municipaux.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	**Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses**	Approuvé à l'unanimité
2.	**Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2026**	Approuvé à l'unanimité
3.	**Communication des décisions du Maire**	Approuvé à l'unanimité
4.	**Approbation de l'adhésion et du transfert de la compétence assainissement non collectif par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle**	Approuvé à l'unanimité
5.	**Acquisition à l'euro symbolique d'une propriété sise lieudit Badannern**	Approuvé à l'unanimité
6.	**Comptes-rendus de réunions**	
7.	**Points divers - Communications**	
7.1	**Rapport des dossiers d'urbanisme**	
7.2	**Avenant aux baux de location des logements sis 2c rue du Vieux Moulin**	Approuvé à la majorité
7.3	**Communications de Mme le Maire**	
7.4	**Dates à retenir**	
8.	**Questions diverses**	

Liste publiée et date de mise en ligne le 05 novembre 2026
La Maire, Elisabeth SCHNEIDER

MAIRIE de BERGHEIM (Haut-Rhin)